

**Décision N°26-15 portant nomination de la direction
d'un département de recherche**

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche Evaluations, Comportements et Organisations (ECOR) ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 25 février 2026 de nommer Monsieur Stéphane TREBUCQ, directeur et Madame Marie GAUTHIER, directrice-adjointe du département ECOR ;

Vu l'avis du conseil du département ECOR en date du 10 mars 2026 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département ECOR, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Stéphane TREBUCQ est nommé directeur du département de recherche Evaluations, Comportements et Organisations (ECOR), à compter du 11 mars 2026 et ce jusqu'au 10 mars 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Madame Marie GAUTHIER est nommée directrice-adjointe du département de recherche Evaluations, Comportements et Organisations (ECOR), à compter du 11 mars 2026 et ce jusqu'au 10 mars 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommée.

Article 3 :

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 11 mars 2026
en trois exemplaires originaux,



Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux